

RÉVISION DU SDRIF avis défavorable du Conseil général

vade-mecum

Réunion de présentation du 26 mars 2013



UN SDRIF SOURCE DE DÉSÉQUILIBRE HABITAT / EMPLOI

Un objectif de construction de 2,8 logements pour 1 emploi créé : un effort de construction de logement qui ne s'accompagne pas d'un objectif de création d'emplois correspondant et qui risque de fragiliser la politique du Département en faveur du logement.

CE QUE PROPOSE LE SDRIF

- **contribution différenciée** de chaque territoire
- **densifier** les espaces déjà urbanisés
- **recentrage** économique **vers l'Est**
- **objectifs** :
 - **70 000 logements** par an, dont plus de **9 000** dans les **Yvelines**
 - **28 000 emplois** par an à l'échelle régionale
 - ratio de **2,8** logements pour 1 emploi créé dans les Yvelines (2,5 en moyenne)
 - **30 % de logements sociaux**

SES IMPLICATIONS POUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

- une création d'emploi **non ajustée** à la production de logements
- **le ratio le plus fort** des départements de grande couronne
- des **pôles économiques yvelinois** mal identifiés
- les efforts du Département en matière de **développement numérique** non capitalisés
- les **risques** :
 - la **récession** de l'emploi yvelinois (+3200 emplois par an prévus par le SDRIF contre + 4600 emplois par an constatés entre 1999 et 2009)
 - un effort de construction de logements qui n'est pas accompagné d'une création de logement correspondante et qui **remet en cause l'efficace politique du logement du Département**

LE CONSEIL GENERAL DEMANDE :

- ramener le ratio imposé à **2,4**, avec des **ajustements locaux** (Seine-Aval et Plateau de Saclay)
- corrélés les objectifs de création d'emploi et de développement résidentiel
- tirer profit de la **dynamique économique des pôles yvelinois** : Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy, Seine Aval, Confluence Seine-Oise
- conforter **Paris – Saclay** en matière de recherche et d'innovation
- encourager le développement du **haut débit**

TRANSPORTS : UN SDRIF PÉNALISANT POUR LA GRANDE COURONNE

Un projet de SDRIF inadéquat face à la réalité des déplacements en grande couronne et ne mettant pas en phase offre de transports et développement urbain.

CE QUE PROPOSE LE SDRIF

- **objectifs :**
 - **moderniser** et optimiser l'existant
 - réduire la dépendance à l'automobile
 - répondre aux besoins de déplacement **de banlieue à banlieue**
 - organiser l'offre de **transports collectifs** en grande couronne
- Une réponse centrée sur le **cœur d'agglomération** et qui privilégie les transports en commun

SES IMPLICATIONS POUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

- **absence de prise en compte de l'importance des déplacements au automobile en grande couronne** (+ 7 % entre 2001 et 2010) : des réponses inadaptées de la part du SDRIF
- **contournement TGV inscrit par la Défense** et non par Confluence Seine-Oise / pas de justification à ce choix
- **confirmation de l'implantation d'une gare LNPN sur la Confluence Seine-Oise**
- apparaissent comme **insuffisants** :
 - le renforcement du **maillage routier**
 - l'accessibilité en **transports en commun**
 - **faiblesse des aménagements du réseau existant** (sauf requalification RN10 et A 104)
 - **suppression de la liaison Seine Aval – Cergy**
 - **absence de nombreux projets TCSP dans les Yvelines**

LE CONSEIL GENERAL DEMANDE :

- élaborer un **diagnostic de la situation (SRIT)** afin de préciser les projets
- laisser la possibilité d'un **passage par Confluence Seine-Oise pour le TVG** ouest francilien
- renforcer le **maillage routier** en même temps que l'offre de **transports en commun** (capacités, échangeurs, liaison Seine Aval – Cergy) en cohérence avec les développements urbains attendus
- projets de **transports en commun à ajouter**

TERRITOIRES STRATÉGIQUES

Les territoires de la Vallée de la Bièvre – Plateau de Saclay et de Confluence Seine-Oise et Seine Aval apparaissent insuffisamment mis en valeur.

CE QUE PROPOSE LE SDRIF ET SES IMPLICATIONS POUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Vallée de la Bièvre – Plateau de Saclay : « innovation, urbanité, agriculture »**
 - pas d'ambition stratégique pour les Yvelines, une focalisation sur l'Essonne
 - le plateau de Satory reste déconnecté du reste du territoire
 - le pôle de Saint-Quentin-en-Yvelines n'est pas assez pris en compte
- **Confluence Seine-Oise et Seine Aval**
 - seul le pôle de Cergy Pontoise est mis en valeur
 - la dynamique de développement de l'OIN est ignorée

LE CONSEIL GENERAL DEMANDE :

- **Vallée de la Bièvre – Plateau de Saclay**
 - reprendre l'intitulé « Vallée Scientifique de la Bièvre et Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : un nouvel équilibre entre vallées et plateaux
 - intégrer Vélizy-Villacoublay dans le pôle de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines
 - mise en perspective TCSP Versailles-Chantiers plateau de Satory et échangeur RN12 – RD91
- **Confluence Seine-Oise et Seine Aval**
 - Mantes comme pôle d'importance régional
 - intégrer Conflans-Achères-Poissy et la CA des deux rives au pôle de Poissy
 - A 104 dans sa totalité
 - Pointe de Verneuil comme secteur « à fort potentiel de densification »
 - adéquation du SDRIF avec périmètre et projets de l'OIN Seine Aval

UNE SOUTENABILITÉ DU PROJET PEU GARANTIE

Il s'agit de rester vigilant quant à la soutenabilité du projet régional.

CE QUE PROPOSE LE SDRIF ET SES IMPLICATIONS POUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

- **préservation** prévue du système régional des **espaces ouverts** et notamment agricoles
- une **vigilance** à conserver cependant pour la **gestion de l'eau et des milieux aquatiques**
 - **risques de saturation d'ici 2030** pour certains systèmes d'assainissement

LE CONSEIL GENERAL DEMANDE :

- **mobilisation de moyens pour la valorisation des espaces ouverts de la part de la Région**
- **concours de la Région pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

METTRE EN ADÉQUATION LES OUTILS AVEC LES AMBITIONS

Alors que les projets de fusion des EPF présentent un risque, que le Département est jusqu'alors exclu de la réflexion conduite par la commission mobilité 21, il s'agit de veiller à ce que les outils soient mis en adéquation avec les ambitions.

CE QUE PROPOSE LE SDRIF ET SES IMPLICATIONS POUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

- La **volonté de fusion des EPF** et de création d'une AOL :
 - **remet en cause l'efficace politique du logement** du Conseil général
 - diluera les leviers d'action
 - éloignera les acteurs
- un Département exclu de la réflexion de la **commission mobilité 21**

LE CONSEIL GENERAL DEMANDE :

- **maintien de l'EPFY au plus près du terrain et nouveaux outils de mise en œuvre de l'ambitieuse politique départementale du logement**
- **associer le Département à la réflexion conduite dans le cadre de la commission mobilité 21**